

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe Scolaire Léon BERLAND
Ecole maternelle -
Limoges (87)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0870262M_RNPP



Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Groupe Scolaire Léon BERLAND Ecole maternelle - Limoges (87)

Note de Première Phase (NPP)

N° 0870262M_RNPP

	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	A. PIGHIERA	Rédacteur
Vérificateur	N. SOULET	Chef de Projet
Approbateur	N. DURAND	Superviseur

Préambule

Pourquoi diagnostiquer les sols ?

L'identification des établissements accueillant les enfants et les adolescents construits sur des sites potentiellement pollués est prévue par l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**. Les établissements concernés sont situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Si *BASIAS* fournit des informations sur les activités des sites industrielles du passé, cette base de données ne permet en revanche pas de connaître l'état réel des sols. C'est la raison pour laquelle, l'Etat a engagé, sur l'ensemble du territoire, une démarche de diagnostics environnementaux de ces établissements.

Cette démarche est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie. Dans un souci d'équité et de cohérence, le BRGM a été chargé de l'organisation technique des diagnostics.

Une pollution des sols est-elle nécessairement préoccupante ?

Tout dépend des voies et des durées de contact entre les polluants et les usagers des lieux et de la nature de ces polluants.

Les usagers des lieux peuvent d'abord entrer en contact avec les polluants présents dans les sols via l'air qu'ils respirent (vapeurs et poussières), les aliments et l'eau qu'ils consomment, ou par contact direct avec les sols de surface et les poussières qui en seraient issues. En l'absence de contact, il ne peut pas y avoir d'effet néfaste sur les personnes.

La nature des polluants associés aux activités des anciens sites industriels intervient ensuite dans ces possibilités de contact :

- La plupart des **pollutions métalliques** (fonderies, forges, ...) restent dans les sols ou sur les poussières : il n'y a pas de vapeur. Un aménagement tel qu'un revêtement ou un enrobé peut empêcher tout contact. En l'absence d'un tel aménagement, ce sont essentiellement les jeunes enfants qui seront vulnérables car ils jouent au contact de la terre et peuvent en avaler.
- Les pollutions présentes dans les sols susceptibles de conduire à une pollution de l'air (il s'agit des **polluants volatils**), sont d'une autre nature. Si les fondations et les planchers des bâtiments ne sont pas étanches, les polluants peuvent s'accumuler à l'intérieur des locaux lorsqu'ils sont insuffisamment ventilés. Les populations concernées sont alors non seulement les enfants et les adolescents mais aussi les personnels fréquentant ces locaux. De même, les polluants volatils peuvent dégrader l'eau du robinet lorsque les canalisations empruntent des terrains pollués.

¹ Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service

Comment sont réalisés les diagnostics ?

Sur le plan technique, les diagnostics consistent à vérifier par des contrôles de la « **qualité des milieux d'exposition** » en considérant les « **scénarios d'exposition** » suivants :

- Lorsque des polluants sont susceptibles d'avoir dégradé la qualité des sols, le scénario d'exposition par « ingestion de sol » est retenu pour les établissements accueillant les enfants de moins de 7 ans, pour les instituts médico-éducatifs (IME) quel que soit l'âge des enfants ou lorsque des logements de fonction sont présents dans le périmètre accessible de l'établissement. Dans ces cas, la qualité des sols de surface (0-5cm) non recouverts est contrôlée.
- Lorsque des substances volatiles (benzène, produits chlorés...) sont susceptibles de dégrader la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement et la qualité du réseau de distribution d'eau potable de celui-ci, les scénarios d'exposition par « inhalation » et par « ingestion d'eau du robinet » sont retenus.

Pour le scénario d'exposition par « inhalation », la qualité de l'air situé dans les vides sanitaires, sous les fondations et sous les planchers des bâtiments est d'abord mesurée. Si de fortes concentrations de polluants sont constatées, la qualité de l'air à l'intérieur des locaux est alors contrôlée. Pour le scénario d'exposition par « ingestion d'eau du robinet », la qualité de l'eau du réseau de distribution d'eau potable est contrôlée.

- Le scénario d'exposition par « consommation des fruits et légumes des jardins pédagogiques » est enfin retenu lorsque les sols sont susceptibles d'avoir été pollués et que les fruits et légumes issus des jardins pédagogiques sont effectivement consommés. Dans ces établissements, la qualité des sols dans les 30 premiers centimètres est contrôlée. En cas d'anomalie dans les sols, la qualité des fruits et légumes est alors contrôlée.

En ce qui concerne les arbres fruitiers présents au droit des établissements, la consommation de leurs fruits est saisonnière et s'effectue à une période où les enfants sont peu présents. Dans ces cas, le scénario d'exposition par « consommation de fruits » n'est pas retenu et, sauf cas particulier, la qualité des fruits n'est pas contrôlée.

Comment se formalise le résultat des diagnostics ?

A l'issue des diagnostics, les établissements sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Catégorie A : « les sols de l'établissement ne posent pas de problème ».
- Catégorie B : « les aménagements et les usages actuels permettent de protéger les personnes des expositions aux pollutions, que les pollutions soient potentielles ou avérées ».
- Catégorie C : « les diagnostics ont montré la présence de pollutions qui nécessitent la mise en œuvre de mesures techniques de

gestion, voire la mise en œuvre de mesures sanitaires ».

Les définitions de ces trois catégories ont été élaborées afin d'être compréhensibles par tous, y compris par un public non-averti.

Elles visent à résumer la réponse à la question suivante : "Y a-t-il un problème pour les usagers ?".

Après les diagnostics, quelles précautions particulières doivent être prises ?

Pour tous les établissements : garder la mémoire du passé

Tous les établissements concernés par la démarche sont situés sur l'emprise ou à proximité immédiate de l'emprise d'anciens sites industriels ou d'activités potentiellement polluantes. Aussi, il est essentiel que la mémoire de ce passé soit conservée.

Pour sécuriser les éventuels futurs changements d'usage intervenants au sein des établissements ou en cas de travaux de réaménagement, la situation devra être réévaluée par le maître d'ouvrage au regard des résultats des diagnostics réalisés.

Pour les établissements de la catégorie B : des précautions d'usage au quotidien sont rappelées

Si, à l'heure actuelle, les sols des établissements en catégorie B ne posent pas de problème, la présence de pollution n'en reste pas moins potentielle ou avérée.

Selon les cas, la présence et le maintien en bon état de dispositifs tels que des dalles en béton, des revêtements de sols ou des vides sanitaires ventilés empêchent ou limitent efficacement l'accès aux sols nus et les transferts de polluants à l'intérieur des bâtiments.

Aussi, il est essentiel que les maîtres d'ouvrage veillent au maintien en bon état des bâtiments et des installations et, surtout, qu'ils prennent des précautions particulières préalablement à toute modification de l'usage des lieux ou aménagement des bâtiments et, d'une manière plus générale, préalablement à tous travaux.

Le recours à des prestataires spécialisés dans le domaine des sites pollués, notamment aux prestataires disposant de la certification du LNE dans le domaine des sites et sols, adossée aux normes de service NF X 31 620, est fortement recommandé.

SYNTHESE

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'école maternelle Léon Berland (n°0870262M) est adressée au n°5, Place du 63ème Régiment d'Infanterie, dans un quartier à dominante résidentielle en partie nord de la ville de Limoges. Cette école fait partie du groupe scolaire Léon Berland comprenant également une école élémentaire du même nom (n°0875003R) faisant l'objet d'un diagnostic spécifique.

L'école accueille environ 200 élèves âgés de 3 à 6 ans et 16 personnes encadrantes (enseignants, auxiliaires).

Cet établissement, propriété de la Ville de Limoges, s'étend sur une surface d'environ 3 450 m² et est composé de :

- Un bâtiment avec un étage, comprenant notamment des salles de classes et un dortoir,
- Un second bâtiment sans étage comprenant des salles de classe,
- Un troisième bâtiment sans étage en préfabriqué accueillant les locaux du personnel,
- Un quatrième bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et d'un rez-de-jardin accueillant la cantine commune à l'école maternelle et élémentaire,
- Des aménagements extérieurs constitués :
 - o d'une cour de récréation avec une couverture en enrobé, pelouse synthétique et revêtements amortisseurs comprenant également des zones de sols à nu,
 - o d'une zone enherbée non fréquentée par les élèves côté nord de l'école, derrière le premier bâtiment,
 - o d'un passage entre l'école maternelle et l'école élémentaire voisine composé d'enrobés et d'espaces verts.

Au cours de la visite, il a été constaté l'absence de jardin pédagogique et de logement de fonction. Les sols du bâtiment et de la cour de récréation sont en bon état. Aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été relevé sur site.

Résultats des études historiques et documentaires

L'école maternelle a été construite en contiguïté supposée d'un ancien atelier de chaudronnerie et de carrosserie répertorié dans la base de données BASIAS (LIM8706106), ce qui a motivé son intégration à la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique montre que l'école a ouvert ses portes en 1960 sur une emprise plus restreinte que l'emprise actuelle. Le site était initialement occupé par des bâtiments à usage d'habitation et des terrains nus. Les deux premiers bâtiments étaient construits à l'ouverture de l'école, les deux autres bâtiments ont été construits entre 1965 et 1995.

L'étude historique et documentaire a montré que l'ancien atelier de chaudronnerie et carrosserie était en fait situé à 260 m à l'est de l'école. Le site, toujours en activité, aurait ouvert en 1969.

Néanmoins un autre site industriel a été recensé en contiguïté de l'école. Il s'agit du site référencé LIM8701025, ayant accueilli de multiples activités (atelier de chaudronnerie, tonnellerie, fabrication et décoration de porcelaine et réparation de matériel électrique, stockage de blés) de 1875 à 1958.

Le site BASIAS LIM8700611 (garage automobile et station-service) en activité de 1965 à une date inconnue a également été recensé dans le proche environnement de l'école.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau souterraine se trouve à une profondeur de 10 m au droit de l'école. L'écoulement de cette nappe s'effectue selon la topographie, soit en direction du sud-est et n'est pas suspecté d'être perturbé au voisinage de l'école maternelle (pas de pompage recensé à proximité du groupe scolaire).

L'école maternelle est donc positionnée en latéral hydraulique du site BASIAS LIM8706106 (atelier de chaudronnerie et de carrosserie) et en aval hydraulique des sites BASIAS LIM8701025 (atelier de chaudronnerie, tonnellerie, fabrication et décoration de porcelaine et réparation de matériel électrique, stockage de blés) et LIM8700611 (garage automobile et station-service).

Etudes des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école maternelle, sans logement de fonction et sans jardin pédagogique, trois scénarios d'exposition sont à considérer.

Deux scénarios d'exposition potentiels ont été retenus :

- l'inhalation de l'air dans le bâtiment, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant des sites BASIAS :

La proximité et la position hydraulique des sites BASIAS par rapport à l'école maternelle ne permettent pas de conclure à l'absence d'influence de ces activités sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'école via un transfert de composés volatils dans les sols.

- l'ingestion de sols par les enfants

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels a été retenu en raison de l'âge des enfants fréquentant l'établissement, pour lequel le porté main bouche est pertinent et en raison de la présence d'une ancienne activité potentiellement émettrice de poussières dans l'environnement de l'école (fabrication et décoration de porcelaine contiguë à l'école).

Le scénario d'exposition potentiel suivant n'a pas été retenu

- l'ingestion d'eau du robinet par les enfants

Les réseaux d'eau potable ne traversent pas l'emprise des sites BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations n'est donc pas retenue

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence des sites BASIAS voisins sur la qualité des milieux, l'école maternelle Léon Berland (n°0870262M) **doit faire l'objet d'une campagne de diagnostic sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Les investigations de phase 2 concernent l'air du sol, l'air des vides sanitaires et sous-sol et les sols superficiels.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'établissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche.